



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE
N° VI-DEC-2023- 096

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230623-VI-DEC-2023-096-AU
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023

OBJET : Signature d'un contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à un prestataire pour assurer les travaux d'alimentation en gaz d'un bâtiment situé aux Serres de Valnay, 16 Sent de Valnay – 91150 ETAMPES.

CONSIDERANT le contrat proposé par la Société GRDF, dont le siège social est situé au 6, Rue de Condorcet - 75009 PARIS.

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel RE1-2303226/001001 avec la société GRDF, 6, Rue de Condorcet 75009 PARIS.

ARTICLE n°2 : Le présent contrat prend effet au jour de sa signature par les parties.

ARTICLE n°3 : Le montant de la prestation du raccordement s'élève à 1 534,04 € TTC en une fois.

ARTICLE n°4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- La société GRDF
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Etampes, le 23 JUIN 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 23 JUIN 2023

Franck MARLIN
Maire d'Etampes